

## PRÉSENTATION

Karine Poitras

Volume 39, Number 3, 2018

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1058181ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1058181ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue québécoise de psychologie

ISSN

2560-6530 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Poitras, K. (2018). PRÉSENTATION. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 1–6.  
<https://doi.org/10.7202/1058181ar>

## **PSYCHOLOGIE LÉGALE : ENJEUX ÉPISTÉMIQUES, MÉTHODOLOGIQUES ET DÉONTOLOGIQUES**

### **LEGAL PSYCHOLOGY : EPISTEMIC, METHODOLOGICAL AND ETHICAL CHALLENGES**

#### PRÉSENTATION

La psychologie légale est un domaine de recherche distinct qui se caractérise par la production de connaissances scientifiques dans le but d'éclairer les institutions qui font partie du système judiciaire, les individus qui œuvrent au sein de ces institutions et les besoins de ceux qui font l'objet de leurs interventions (Melton, Petrila, Poythress, Slobogin, Otto, Mossman et Condie, 2018). Les progrès réalisés en psychologie légale depuis 30 ans, notamment sur le plan scientifique, permettent désormais d'obtenir des données probantes et appliquées à ce domaine hautement spécialisé (Heilbrun et Brooks, 2010). Les connaissances dans ce domaine sont attendues afin d'éclairer les tribunaux de même que les milieux d'intervention œuvrant auprès des clientèles vivant des démêlés avec la justice. Ainsi, les tribunaux réclament des preuves psychosociales solides afin d'appuyer leurs décisions; certains concepts comme le meilleur intérêt de l'enfant, la responsabilité criminelle et le risque de récidive étant principalement interprétés en regard de facteurs psychologiques (Goubau, 2009; Guerreiro, Casoni et Santos, 2016). De leur côté, les milieux d'intervention psychojudiciaires (organismes communautaires et paragouvernementaux spécialisés, établissements correctionnels et hospitaliers) requièrent des données probantes afin d'aider les individus et les familles présentant des problématiques multiples.

Par ailleurs, les contextes d'intervention en psychologie légale comportent des défis uniques auxquels il faut se préparer. Notamment, les balises méthodologiques et déontologiques dont disposent présentement les experts et les intervenants psychojudiciaires sont régulièrement questionnées. De plus, les pratiques professionnelles sont mises à l'épreuve en contexte de litige judiciaire et le nombre de demandes d'enquêtes au syndic des ordres professionnels est alarmant.

Les défis à relever sont multiples. Deux d'entre eux sont abordés par l'ensemble des auteurs et traversent ainsi les textes qui vous sont présentés dans ce numéro thématique de la Revue québécoise de psychologie. Un premier défi est lié aux limites des connaissances en psychologie légale; ces limites étant confrontées aux besoins immenses exprimées par les institutions et décideurs judiciaires qui demandent d'être soutenus dans leurs décisions de même que dans leurs pratiques. Ainsi, en dépit des limites des connaissances en psychologie, les questions qui sont présentées devant les tribunaux requièrent une connaissance riche et

## Présentation

---

assurée; les juges appuyant leur prise de décision sur ces connaissances scientifiques (Emery, Otto et O'Donohue, 2005).

Un deuxième défi est inhérent à la rencontre de la psychologie et du droit. En effet, des paradigmes distincts s'opposent et dictent le contenu et la forme des questions formulées au sein de ces deux disciplines, les méthodes qui sont les leurs et la visée des connaissances acquises. Notamment, nous constatons un choc entre le système de justice adversaire qui veut appuyer son processus de prise de décision sur des évaluations en psychologie légale qui soient sans équivoque alors que les connaissances en psychologie imposent nuances et retenue. Nous proposons donc que ce numéro spécial mette de l'avant tant les défis auxquels fait face la psychologie légale que les propositions pour y pallier. Nous espérons que les articles qui composent ce numéro exposent bien le rayonnement de cette discipline unique, le potentiel de l'interdisciplinarité qui la caractérise et les avenues de recherche les plus prometteuses.

Ainsi, au travers ce numéro thématique, divers chercheurs en psychologie examinent quelques concepts psychologiques très pertinents pour les tribunaux. C'est ainsi que l'article *La preuve psychologique devant les tribunaux : barrières communicationnelles et épistémiques* offre une analyse de quelques défis qui se présentent lors de la rencontre entre la psychologie et le droit. Les auteurs **Joao Da Silva Guerreiro, Karine Poitras, Dianne Casoni et Philippe Leclerc** exposent avec acuité les défis sur le plan de la communication et de la définition de concepts à la base de certaines évaluations en psychologie légale, concepts que psychologues et décideurs judiciaires approchent différemment selon leurs rôles et besoins respectifs. Pour conforter la position du psychologue expert notamment, diverses avenues sont suggérées et les auteurs viennent souligner les besoins de formation et de lieux d'échange interdisciplinaires. Tous les efforts sont encouragés pour favoriser cette rencontre entre les deux disciplines dans un souci d'être utile à l'administration de la justice et vigilant sur le plan éthique et déontologique.

L'utilisation des connaissances en psychologie pour éclairer les tribunaux est grandissante : ces connaissances se précisent et les juristes maîtrisent de plus en plus son utilisation. Ainsi, les psychologues sont appelés devant les tribunaux pour éclairer les litiges en matière civile (conflits de garde et de droits d'accès, évaluation des séquelles psychologiques ou neuropsychologiques liées à un événement, évaluation des capacités parentales, etc.) et en matière criminelle (évaluation du risque de violence, évaluation de la validité d'allégations d'agression sexuelle, etc.). Les défis de la psychologie légale sont évidemment à la mesure des limites de la connaissance scientifique et des pratiques évaluatives qui sont à la disposition des professionnels. Deux articles abordent les défis liés à la

mise en place de pratiques évaluatives rigoureuses et cohérentes aux besoins des tribunaux.

D'abord, **Jennifer Blanchet** et **Karine Poitras** présentent l'article *Les pratiques professionnelles des experts en matière de garde et de droits d'accès* dans lequel elles présentent les résultats d'une étude réalisée auprès de psychologues et travailleurs sociaux œuvrant dans ce domaine. Cet article jette un regard pertinent sur les forces et limites des pratiques utilisées et propose un regard critique sur l'utilisation des sciences sociales au service des tribunaux devant décider des modalités de garde respectueuses du meilleur intérêt de l'enfant. Ces auteures nous invitent également à préciser la spécificité du rôle des psychologues devant les tribunaux. En effet, le travail interdisciplinaire force l'érection de frontières identitaires précises et souples (Korazim-Körösy, Mizrahi, Bayne-Smith et Garcia, 2014). Les psychologues et les travailleurs sociaux impliqués dans ce domaine de pratique gagneraient assurément à préciser leur apport distinctif à ce domaine.

Dans le même sens, **Stephan Kennepohl** offre une contribution unique avec son article *Validité et crédibilité dans le contexte de l'expertise en neuropsychologie*. À son tour, l'auteur porte un regard très précis sur les limites des outils dans le contexte de l'expertise en neuropsychologie. Le texte de Dr Kennepohl nous rappelle l'importance de la démarche d'expertise, qui se doit d'être rigoureuse et objective, tout en soulignant le rôle du neuropsychologue expert qui se prononce notamment sur la fiabilité et la validité des informations recueillies alors que l'appréciation de la crédibilité des témoins relève des tribunaux.

Dans la rencontre de la psychologie et du droit se heurtent les exigences de ces deux disciplines, soulevant ainsi des enjeux éthiques uniques à ce contexte interdisciplinaire. Plus concrètement, les experts qui sont invités à s'exprimer à l'intérieur d'un litige côtoient ainsi le conflit virulent. Ainsi, il est bien connu que les experts sont plus à risque de faire face à des défis éthiques, de commettre des fautes déontologiques et d'être l'objet de plaintes disciplinaires (Bow, Gottlieb, Siegel et Noble, 2010). **Julie Maheux**, **Karine Poitras** et **Amélie Paquin-Boudreau** approfondissent ces réflexions autour de l'article *Les défis déontologiques du psychologue expert: réflexions sur les notions de consentement, de client et d'impartialité*. Cet article, comme l'ensemble du numéro spécial, souligne la nécessité d'une formation rigoureuse des professionnels impliqués dans l'exercice de l'expertise psychologique ou neuropsychologique. Le conflit peut compromettre l'espace de réflexion optimal au jugement posé par le psychologue. Pour protéger cet espace de réflexion optimal, la formation, la supervision professionnelle et les lieux d'échange et de réflexion doivent être favorisés. Nous sommes d'avis que les ordres professionnels de même

## Présentation

---

que les milieux universitaires ont une responsabilité à ce titre et toutes les initiatives en ce sens sont précieuses : celles issues de formateurs en pratique libérale ou des milieux universitaires. Ces initiatives doivent permettre l'enseignement de connaissances de pointe dans divers sous-domaines, des meilleures pratiques évaluatives, des stratégies communicationnelles pour rendre la psychologie au service de l'administration de la justice et des repères déontologiques au profit de la préservation du rôle et de la crédibilité des psychologues.

Ensuite, trois articles se penchent sur des connaissances spécifiques à certains domaines que l'on sait d'une grande pertinence pour éclairer les tribunaux. D'abord, **Élisabeth Godbout, Michael Saini et Catherine Turbide** présentent l'article *Les conflits sévères de séparation : la perception et les besoins des intervenants en protection de la jeunesse* qui souligne les liens étroits entre l'intervention psychosociale en protection de la jeunesse et le contexte juridique dans lequel se prennent les décisions. Ici, comprenons que ces décisions sont délicates puisqu'elles seront déterminantes pour les enfants coincés dans des conflits de séparation sévères au point de menacer le développement et la sécurité de ces derniers. Afin de s'assurer de sa pertinence, le psychologue doit connaître le contexte juridique dans lequel il est invité à formuler son opinion professionnelle et cet article fait justement état des tous derniers changements législatifs dans ce domaine de pratique. Pour les psychologues experts appelés à formuler des recommandations dans des dossiers de garde et de droits d'accès contestés, cet article donne un aperçu de la réalité vécue par d'autres professionnels (principalement des travailleurs sociaux) qui évaluent ces mêmes situations difficiles au prisme de la Loi sur la protection de la jeunesse et au sein du continuum de services propre aux services de protection de la jeunesse.

Ensuite, **Suzanne Léveillé, Josiane Leclerc et Christian Joyal** proposent un regard unique dans l'article *Les fantasmes sexuels d'auteurs d'agressions sexuelles et d'hommes de la population générale : une étude préliminaire des différences et des similitudes*. En présentant ces données préliminaires, les auteurs mettent en perspective le rôle du fantasme dans la compréhension clinique d'un individu auteur d'agressions sexuelles. L'analyse proposée est une réelle mise à l'épreuve d'une vision cloisonnée des fantasmes sexuels et invite les chercheurs à évaluer avec plus de finesse le fantasme dans d'autres caractéristiques que son contenu, notamment sa rigidité, sa fréquence et son intensité. Des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de soutenir les meilleures pratiques pour traiter les individus coupables de crimes sexuels et pour préciser les connaissances éclairant les tribunaux quant au risque de récidive d'un individu.

---

Puis, **Marilyn Légaré, Jacinthe Dion, Mireille Cyr et Catherine Boulianne-Simard** nous proposent *Du silence au dévoilement: la résistance des enfants à rapporter une agression sexuelle en contexte d'entrevue d'enquête*. Ces auteures font une invitation éloquente à l'ensemble des professionnels œuvrant auprès des enfants victimes d'agression sexuelle ou intervenant dans les contextes psychojudiciaires connexes. De toute évidence, une meilleure connaissance du processus de dévoilement et des entraves au dévoilement des enfants suspectés victimes favorise un choix plus judicieux des stratégies de prévention ou d'intervention.

Enfin, **Évens Villeneuve et Dominick Gamache** complètent ce numéro en abordant le phénomène fascinant de la quérulence. *La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf ou La quête incomprise du quérulent* expose de quelle façon certains troubles ou conditions cliniques se déploient devant les tribunaux sous forme d'une persistance anormale et pathologique des procédures et recours. De plus, les auteurs viennent nous rappeler de belle façon comment de meilleures connaissances portant sur ce phénomène clinique peuvent éclairer les mesures d'encadrement légal ou judiciaire des plaintes jugées déraisonnables. Les auteurs suggèrent enfin des mesures et des lignes directrices pour guider l'intervention auprès des patients dits quérulents.

Ce numéro thématique portant sur la psychologie légale est le produit d'efforts collectifs de chercheurs en psychologie qui dédient leurs travaux de recherche et leurs réflexions cliniques sur divers sujets liés à la psychologie légale. Ainsi, ils dévoilent la diversité de ce domaine en développement. Dans le contexte où les tribunaux déploient tous les efforts pour un meilleur accès au système de justice, une saine et efficiente administration de la justice de même qu'une utilisation judicieuse des méthodes alternatives de résolution de conflit, la contribution des chercheurs en psychologie et des psychologues cliniciens prend toute son importance. Le rôle de la psychologie légale au sein des institutions est multiple. En effet, la psychologie légale offre des connaissances ayant un grand potentiel à chacune des étapes des processus de décision judiciaire et elle s'est dotée d'outils permettant une intervention plus ajustée aux besoins des institutions judiciaires. Ce domaine permet également une meilleure compréhension des différents acteurs impliqués dans les milieux psychojudiciaires, de leurs attentes et de leurs besoins. Ce numéro spécial offre ainsi l'opportunité d'aller examiner les enjeux épistémiques, méthodologiques et déontologiques liés à la psychologie légale et se veut ainsi une invitation à la réflexion et à la rigueur.

RÉFÉRENCES

- Bow, J. N., Gottlieb, M. C., Siegel, J. C. et Noble, G. S. (2010). Licensing board complaints in child custody practice. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 10(5), 403-418.
- Emery, R. E., Otto, R. K. et O'Donohue, W. (2005). Custody disputed. *Scientific American Mind*, 16(3), 64-67.
- Goubau, D. et FAJEF et AIFI. (2009). L'évolution de la place de l'enfant au sein du droit de la famille séparée au Canada. *Du droit de l'enfant à l'intérêt de la famille séparée*, 1-20.
- Guerreiro, J., Casoni, D. et Santos, J. C. (2016). The use of psychological reports in the portuguese justice system: Judges' and prosecutors' viewpoints. *Forensische Psychiatrie und Psychotherapie*, 23(1), 81.
- Heilbrun, K. et Brooks, S. (2010). Forensic psychology and forensic science: A proposed agenda for the next decade. *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(3), 219.
- Korazim-Körösy, Y., Mizrahi, T., Bayne-Smith, M. et Garcia, M. L. (2014). Professional determinants in community collaborations: Interdisciplinary comparative perspectives on roles and experiences among six disciplines. *Journal of Community Practice*, 22(1-2), 229-255.
- Melton, G. B., Petrila, J., Poythress, N. G., Slobogin, C., Otto, R. K., Mossman, D. et Condie, L. O. (2018). *Psychological evaluations for the courts: A handbook for mental health professionals and lawyers* (4<sup>e</sup> éd.). New York, NY : Guilford.

**Karine Poitras<sup>1</sup>**  
*Université du Québec à Trois-Rivières*

---

1. Adresse de correspondance : Département de psychologie, UQTR, C.P. 500, Trois-Rivières (QC), G9A 5H7. Téléphone : 819-376-5011, poste 3535. Courriel : karine.poitras@uqtr.ca